



# Votre expérience nous intéresse !

**Mai 2024**

Chères adhérentes, chers adhérents,

Bonjour à toutes et tous,

Vous êtes aujourd'hui ou vous avez été adhérents à notre association des propriétaires de chaumières en Brière.



Aujourd'hui notre association souhaite faire une enquête sur le comportement des assureurs lorsqu'ils sont sollicités pour un problème de toit en chaume [durant la période de garantie décennale.](#)

Plutôt que de vous demander de répondre à un questionnaire, qui sera inapproprié pour une grande majorité d'entre vous et pas assez précis pour les propriétaires concernés, nous avons choisi d'interroger téléphoniquement les personnes qui ont eu affaire avec l'assureur décennal de leur chaumier ou avec leurs propres assureurs ; dommage ouvrage ou responsabilité civile, et ce, que la conclusion ait été positive ou négative.

Pour ce faire, nous souhaiterions que toutes les personnes qui ont actuellement ou ont eu une relation avec un assureur décennal, dommage ouvrage ou responsabilité civile, dans les 15 dernières années [répondent à ce mail](#), en nous autorisant à les rappeler d'ici quelques semaines afin qu'elles nous expliquent le déroulement et la finalité de leur procédure.

Si vous êtes concernés, une petite réponse à ce mail en nous disant que vous êtes d'accord pour que l'on vous appelle, [en précisant le numéro sur lequel nous pouvons le faire](#), nous suffira.

Si vous n'êtes pas concernés par cette demande vous n'avez rien à faire

Merci pour votre aide.

Le bureau de l'APCBrière



BNP PARIBAS